

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 02/03/2010

Réception par le Prefet : 02/03/2010

Publication : 05/03/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-3-2-10

Séance du vendredi 26 février 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DISPOSITIF EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne son accord sur l'attribution de subventions au titre du nouveau et de l'ancien dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe au rapport, pour un montant total de 62 470 € ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Nouveau dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Nom et adresse du propriétaire	Nature de l'équipement	Label	Nombre	Montant subventionnable	Taux	Aide du Département
M. Philippe GEIGER 10, rue de Rixheim 68440 ZIMMERSHEIM	Création de 5 chambres d'hôtes	Gîtes de France	5	85 710 €	20%	15 000,00 € (plafond)
M. Georges KARCHER 11, rue de l'Ours 68000 COLMAR	Création de 3 meublés de tourisme	Clévacances	3	293 037 €	20%	21 000,00 € (plafond)
Mme Bernadette BLEGER 63, route du Vin 68590 SAINT-HIPPOLYTE	Création de 2 chambres d'hôtes	Gîtes de France	2	30 341 €	20%	6 068,00 €
M. Jean-Marc ZWINGELSTEIN 26 rue du 11ème Bataillon de Marche 68290 DOLLEREN	Création d'un meublé de tourisme	Gîtes de France (label Tourisme et Handicap)	1	35 000 €	20% + 5 % maj.	8 750,00 € (plafond)
Mme Corine JAEGLE-CALABRESE Petit Dorsbach 68230 SOULTZBACH-LES-BAINS	Création d'un meublé de tourisme	Gîtes de France	1	36 396 €	20%	7 000,00 € (plafond)
			12	480 484 €		57 818,00 €

Ancien dispositif en faveur de l'accueil et l'animation en milieu rural

M. Denis ALBISSER 95, rue Principale 68118 HIRTZBACH	Création d'un meublé de tourisme	Clévacances	1	23 263 €	20%	4 652,00 €
---	----------------------------------	-------------	---	----------	-----	-------------------

TOTAL 62 470,00 €